

	Fiche d'harmonisation du chantier MISERE (BMMB)	Date de rédaction MAJ	2023-10-24 2023-12-06
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

MISERE (BMMB)			
Superficie (ha) : Coupe partielle = 265 ha Coupe de régénération = 240 ha Total = 505 ha			
Usagers contactés : Association des trappeurs professionnels de Québec (ATPQ), Réseau des locataires de terres publiques (RLTP), Territoire de trappe (TP) 14-06-0106, ZEC Boullé			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU)ⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues³</i>
RLTP	Paysage	S'assurer que le paysage visuel après coupe demeure adéquat pour les baux de villégiature, notamment au lac des Fourches et sur la rivière de Milieu.	Le paysage visuel devrait demeurer peu impacté après coupe pour les baux de villégiature du chantier.
ATPQ	Habitat faunique terrestre	S'assurer que les habitats des animaux de trappe demeurent adéquats après coupe sur les TP 14-06-0106 et 14-06-0105.	Les habitats des animaux de trappe demeurent adéquats après coupe sur le TP 14-06-0106.
TP 14-06-0106		S'assurer de la qualité de l'habitat de la martre sur le territoire de trappe.	Le TP 14-06-0105 présente peu d'habitats intéressants pour les animaux à fourrure, et ce, avant coupe.
Mesure d'harmonisation opérationnelle⁴ (MHO)ⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues⁵</i>
ZEC Boullé	Maintien des infrastructures	S'assurer de la qualité du chemin lors des opérations.	La réglementation en vigueur (art. 64 RADE) répond à la préoccupation.

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

⁴ Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

⁵ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation du chantier MISERE (BMMB)	Date de rédaction MAJ	2023-10-24 2023-12-06
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

ZEC Boullé	Sécurité des utilisateurs	Installer la signalisation lors des opérations et du transport.	Installer la signalisation lors des opérations et du transport.
------------	---------------------------	---	---

Travaux sylvicoles non commerciaux⁶ (TSNC)ⁱⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	S/O	S/O

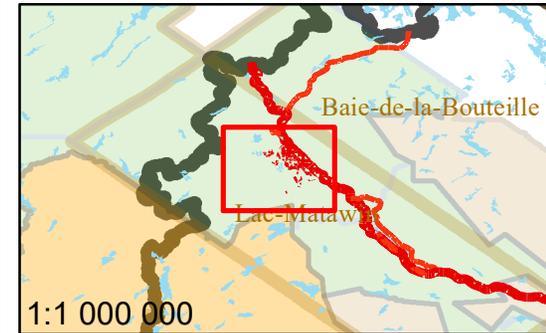
Itinéraire des bois			
<i>Itinéraires possibles</i>	<i>Utilisateurs concernés</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
Par le km 45 du chemin de Manawan	ZEC Boullé	S/O	S/O
Au nord, par la Rue de la Tour située au sud du Lac Chantier	ZEC Boullé RLTP	Présence de camping et baux de villégiature près du Lac Chantier. Pour la quiétude des utilisateurs, privilégier la sortie des bois par le chemin de Manawan.	L'itinéraire des bois sera déterminé par l'acheteur du chantier au BMMB. « Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux » (mesure générique de la Table GIRT 062).

⁶ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

06271 MISERE

BMMB V1

ZEC Boullé 502 ha



Légende

- Usage forestier
- ↔ Ligne Hydro-Québec
- Chemin forestier
- Chemin Transports Québec
- Cours d'eau
- - - Cours d'eau intermittent
- Lac
- Milieu humide
- Limite municipale
- Corridor routier
- Camping
- Villégiature
- Terrain de piégeage
- Refuge biologique
- ZEC
- ✕ Consultation publique 22-24

Chantier MISÈRE (BMMB)

- Coupe de régénération
- Coupe partielle
- Lisière boisée

Chemin planifié par le BGA

- Amélioration/entretien/réfection
- - - Implantation

Création:
Isabelle Parent, ing. f.

Date: 2023-03-27

Ressources naturelles
et Forêts

Québec

